



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XV)/9
17 novembre 1993

Original: ANGLAIS

QUINZIEME SESSION
10-17 novembre 1993
Yokohama (Japon)

DECISION 2 (XV)

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Le Conseil International des Bois Tropicaux,

Rappelant sa décision 4(X) qui autorisait une prorogation finale de l'AIBT 1983 jusqu'au 31 mars 1994; et

Constatant que la quatrième partie de la Conférence des Nations Unies sur la négociation d'un accord destiné à succéder à l'AIBT de 1983 se déroulera à Genève du 10 au 24 janvier 1994;

Décide de convoquer une deuxième Session extraordinaire le 21 janvier 1994 pour se pencher sur les résultats de la Conférence de l'ONU afin de prendre des dispositions adaptées; et

Autorise le Directeur exécutif à entreprendre des consultations avec les Membres donateurs en vue d'aider certaines délégations de pays producteurs à participer à la quatrième partie de la Conférence de l'ONU.
